



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24393  
8 août 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTE DATEE DU 7 AOUT 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES  
PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA BELGIQUE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Mon gouvernement est profondément alarmé par la répression que subit la population civile iraquienne, telle qu'elle est décrite avec précision dans le rapport intérimaire établi par M. Max van der Stoel sur la situation des droits de l'homme en Iraq, rapport que je vous ai prié de bien vouloir faire circuler comme document du Conseil de sécurité dans ma lettre du 3 août 1992 (S/24386).

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 688 (1991) et par la déclaration présidentielle du 11 mars 1992, s'étant engagé à poursuivre l'examen de la répression en Iraq, j'ai l'honneur de vous demander, au nom de mon gouvernement, de convoquer une réunion d'urgence du Conseil.

A mon sens, les travaux du Conseil de sécurité bénéficieraient grandement de la présence de N. van der Stoel, que le Conseil devrait inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur.

Le Chargé d'affaires par intérim de  
la Belgique auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Frans van DAELE

-----